

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01955

Numéro SIREN : 918 152 687

Nom ou dénomination : A CORPS PAYSANS

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/010027

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS A CORPS PAYSANS			
SIRET	9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
225 RUE DES FOSSES			
38970 CORPS			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
	Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	
	Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	(4 147)
	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	X
			Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
			Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2085)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité	
Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS SR CONSEIL GAP			
5 rue des Silos 05000 GAP			
- du conseil :			
- du CGA ou du visueur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Cegid Group

Certifié conforme

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 225 RUE DES FOSSES 38970 CORPS															
Numéro SIRET* 9 1 8 1 5 2 6 8 7 0 0 0 1 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 5					
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010				012						
	incorporelles		Autres*		014				016						
	Immobilisations corporelles*				028				030						
	Immobilisations financières* (1)				040		48		042				48		
	Total I (5)				044		48		048				48		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050				052						
		Marchandises *			060		11 313		062				11 313		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064				066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068		947		070				947		
		Autres* (3)			072		1 033		074				1 033		
	Valeurs mobilières de placement			080				082							
	Disponibilités			084		1 843		086				1 843			
	Charges constatées d'avance *			092		70		094				70			
	Total II			096		15 208		098				15 208			
	Total général (I + II)			110		15 257		112				15 257			
PASSIF										Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000									
	Écarts de réévaluation			124											
	Réserve légale			126		100									
	Réserves réglementées*			130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131		1 619									
	Report à nouveau			134											
	Résultat de l'exercice			136		(4 147)									
	Subventions d'investissement			137											
	Provisions réglementées			140											
	Total I			142		(1 428)									
Provisions pour risques et charges			Total II		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		5 766									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		7 546									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169		54		172		571					
	Comptes courants d'associés			173		2 802									
	Autres dettes			175											
	Produits constatés d'avance			174											
Total III			176		16 686										
Total général (I + II + III)			180		15 257										
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an	195		2 678					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		48					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209		210	76 577		
	Production vendue	{	biens services*	et livraisons	215		214		
				intracommunautaires	217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	76 577	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	56 624	
		Variation de stocks (marchandises)*					236	(1 974)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240			
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	15 427		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	47		
Rémunérations du personnel*						250	6 930		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 619		
Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)				255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	4		
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	79 678		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 100)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers	(III)				280		
	Produits exceptionnels	(IV)				290			
	Charges financières	(V)				294	47		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	1 000		
				dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(4 147)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	314	4 147		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342	(4 147)	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	(4 147)			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 sédecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356			
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372		

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	48	484		486	48				
TOTAL		490		492	48	494		496	48				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	5 805
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	5 701
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE****DGFIP N° 2033-E 2024**

Désignation de l'entreprise : SAS A CORPS PAYSANS															Néant ☐		*	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023															Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectifs moyens du personnel															376		1	
Dont apprentis															657			
Dont handicapés															651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105			
TOTAL I															106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143			
Subventions d'exploitation reçues															113			
Variation positive des stocks															111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153			
TOTAL 2															144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															121			
Variation négative des stocks															145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150			
TOTAL 3															152			
IV Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117			
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022			
Effectifs au sens de la CVAE															023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026			
Période de référence															024		/ /	
Date de cessation															186		/ /	

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 91815268700011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE CORPS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille BARBIER Prénom(s) BERANGERE

Nom d'usage BARBIER % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 09021979 N° Département 04 Commune DIGNE LES BAINS Pays FRANCE

Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers

Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille REYMOND Prénom(s) JULIEN

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 26011985 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays FRANCE

Adresse : N° 277 Voie rue des Vergers

Code Postal 38970 Commune CORPS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 91815268700011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A CORPS PAYSANS

ADRESSE (voie) 225 RUE DES FOSSES

CODE POSTAL 38970

VILLE CORPS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Société : SAS « A CORPS PAYSANS »
Capital : 1000 Euros
Siège : 225 Rue des fosses 38970 CORPS
R.C.S. : 918 152 687 RCS de Grenoble

Année : 2024 **Mois :** Avril

Jour : 22

Heure : 19

Convoquée le : 4 Avril 2024

Président : Mr REYMOND Julien

Quorum requis : 51

Nombre de parts présentes et représentées : 100



Était présent :

- Mr Reymond Julien, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts
- Mme Barbier Bérangère, demeurant 277 rue des Vergers 38970 Corps , possédant 50 parts

Documents soumis à l'assemblée :

- Feuille de présence
- Rapport de la gérance
- Inventaire, bilan et compte de résultat au 31.12.2023
- Texte des résolutions proposées

Ordre du jour :

- Lecture du rapport de la gérance sur l'exercice au 31.12.2023
- Présentation du bilan et du compte de résultat 31.12.2023
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Rémunération de la gérance et conventions.
- Questions diverses

Résumé des débats : Néant

Texte des résolutions mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION : La collectivité des associés, nonobstant les dispositions des statuts de la société, et conformément aux articles L.123-16 et D.123-200 du Code de commerce, décide de dispenser la gérance de l'obligation d'établir un rapport sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé.

La collectivité des associés approuve dans leur intégralité le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître pour le dit exercice une perte comptable de 4 147€79.

DEUXIEME RESOLUTION : La collectivité des associés donne quitus au gérant de l'accomplissement de sa mission durant l'exercice 2023.

TROISIEME RESOLUTON : La collectivité des associés décide, sur proposition de la gérance d'affecter la perte comptable de l'exercice de 4147€79euros comme suit :

- Affectation de 1 619,03 euros au crédit du compte de réserve facultative.
- Affectation de 2 528,76 euros au compte de report à nouveau.

Il n'a été décidé d'aucune distribution de dividendes cette année.

Les distributions réalisées au cours des trois derniers exercices ont été de : Néant

QUATRIEME RESOLUTION : La collectivité des associés approuve la rémunération versée au président au titre de l'exercice 2023 qui s'est élevée à la somme de 0 €. La collectivité des associés approuve la prise en charge des cotisations sociales obligatoires et facultatives du président qui se sont élevées à la somme de 0 €. La collectivité des associés approuve la rémunération versée au directeur général au titre de l'exercice 2023 qui s'est élevée à la somme de 6930 € brut ainsi que les charges sociales s'y rapportant pour un montant de 2619€38.

CINQUIEME RESOLUTION : La collectivité des associés ratifie la nature et la consistance des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce intervenant entre la société et les associés.

Au 31 décembre 2023, le compte courant non rémunéré que Mr Reymond Julien, Président et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 2339€96.

Au 31 décembre 2023, le compte courant non rémunéré que Mme Barbier Béangère, Directeur Général et associé, détient dans les comptes de la société s'élevait à 462€14.

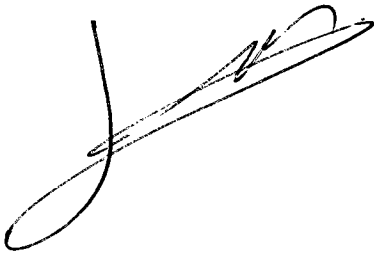
Résultat des votes : 1^{ère} résolution, 2^{ème} résolution, 3^{ème} résolution, 4^{ème} résolution et 5^{ème} résolution : oui à l'unanimité.

Séance levée à 20 Heures.

Déclaration : Avant de clôturer le présent procès-verbal, il est pris expressément acte de la déclaration des associés présents et représentés (représentant l'intégralité du capital social) selon laquelle ils déclarent avoir été convoqués à la présente assemblée et avoir reçu les documents requis par la loi dans les délais légaux et ils ont signé avec le gérant pour authentifier cette déclaration.

Le Président,

L'associé,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a small flourish.A handwritten signature in black ink, featuring a large, looping 'B' followed by several horizontal strokes and a final flourish.